

221C3475
FR0000120321-FS0991

15 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

L'OREAL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2021, la société anonyme de droit suisse Nestlé (Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey et Zugerstrasse 8, 6330 Cham, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société L'OREAL et détenir 107 621 021 actions L'OREAL représentant autant de droits de vote, soit 19,30% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de 22 260 000 actions L'OREAL par Nestlé au profit de la société L'OREAL dans le cadre de son programme de rachat. Les actions ainsi rachetées seront annulées par la société L'OREAL au plus tard le 29 août 2022 avec une possibilité de report (d'un commun accord entre L'OREAL et Nestlé) au 31 octobre 2022².

¹ Sur la base d'un capital composé de 557 672 360 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société L'OREAL du 7 décembre 2021 et D&I 221C3388 du 8 décembre 2021.